



FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, 17 février 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre délégué chargé de la Fonction
Publique et de la Réforme de l'Etat

Objet : Action Sociale Interministérielle

Monsieur le ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation insoutenable de l'Action Sociale Interministérielle, dont le fonctionnement est mis à mal nationalement et en région et qui ne peut, de fait, accomplir les missions auxquelles elle est dédiée.

La DGAFP a déclenché, en 2025, la création d'une Formation Spécialisée auprès du CSFPE consacrée à l'Action Sociale. Cette mise en œuvre s'est faite à marche forcée, contre l'avis de la plupart des organisations syndicales et sans qu'à aucun moment, il ne puisse être démontré une plus-value réelle de cette nouvelle instance.

Celle-ci devait se mettre en place avec l'engagement du Directeur de la DGAFP et de ses représentants de ne pas impacter le fonctionnement des instances existantes et notamment le Comité Interministériel d'Action Sociale dont les missions sont extrêmement proches de celles prévues pour cette FS.

Force est de constater que ces engagements ne sont pas tenus et l'on assiste aujourd'hui, en plus d'une réduction budgétaire inédite et inconcevable, une purge des instances qui sont réduites de plus du tiers de leur temps précédemment dédié.

Après les élections professionnelles de 2022, FO a fait le choix d'accepter de prendre la présidence du CIAS afin de participer au mieux à l'amélioration du quotidien des agents. Le cadre budgétaire imposé par la loi de finances 2026 ne permet en rien cette amélioration. Pourtant, par la plusieurs propositions ont été faites, notamment par la voix du président du CIAS, afin de préserver l'efficacité de l'instance qui fonctionnait plutôt bien, quoi qu'en disent certains...

FO ne peut donc en aucun cas accepter cette destruction programmée, ce manque flagrant de dialogue social et de considération des personnels.

Plusieurs démarches ont été tentées auprès du DGAFP et son directeur du Service des politiques sociales, salariales et des carrières qui sont restées vaines voire sans réponse.

Monsieur, le Ministre, nous vous demandons aujourd'hui de faire le nécessaire auprès des services concernés afin que l'Action Sociale Interministérielle puisse continuer de fonctionner de façon satisfaisante dans le respect des textes, des instances et des représentants qui y siègent.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian GROLIER
Secrétaire Général